

Zeitschrift: Folklore suisse : bulletin de la Société suisse des traditions populaires =
Folclore svizzero : bollettino della Società svizzera per le tradizioni
popolari

Herausgeber: Société suisse des traditions populaires

Band: 68 (1978)

Rubrik: La "Collection Amoudruz" restera à Genève

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 22.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

La «Collection Amoudruz» restera à Genève

Le 16 mai dernier, le Conseil municipal de la Ville de Genève votait un crédit de 1,5 million afin de permettre l'acquisition par le Musée d'ethnographie de l'exceptionnel ensemble connu sous le nom de «Collection Amoudruz».

A nos yeux, l'importance de ce vote ne réside pas dans le montant de la somme octroyée seulement – le chiffre n'évoque qu'une valeur relative, sans rapport avec celle, objectivement inestimable, du patrimoine ainsi sauvegardé – mais bien davantage dans la signification multiple de cette décision, de ses causes et de ses conséquences.

Nul besoin de rappeler ici les motifs invoqués dans l'arène politique; la brièveté du débat et la totale unanimité furent plus éloquents que de longues palabres. De l'Exécutif au Législatif¹, chacun était convaincu par avance de la nécessité de conserver cet ensemble dans la ville où il avait été constitué, ville qui, par ailleurs, se trouve pratiquement au centre géographique de l'aire couverte par la collection.

Ce vote témoigne également de la réalité de la prise de conscience et de l'intérêt croissant qui se manifestent maintenant dans tous les milieux à l'égard des modes de vie traditionnels et originaux des populations rurales que ces quelques dernières décennies ont suffi à transformer de manière irréversible. Que ce soit dans les régions de plaine ou de montagne, dans les cantons romands ou les départements français voisins, nombre de voix se sont élevées pour applaudir cette décision des Autorités genevoises.

Mais un autre élément doit être souligné, qui a rendu ce vote possible, c'est le choix de la famille de feu Georges Amoudruz (décédé au printemps 1975), de son épouse et de son fils Claude. La position qu'ils ont adoptée de proposer cette acquisition à la Ville de Genève revêt également diverses significations dont certaines figurent même expressément dans l'accord conclu entre les parties.

Avant tout désireux d'assurer la continuité de l'œuvre réalisée en une cinquantaine d'années par Georges Amoudruz, ses héritiers ont d'emblée posé le problème de l'indivisibilité, de l'élargissement et de l'exploitation scientifique des matériaux rassemblés. Ce faisant, ils ont en fin de compte

¹ Nous réitérons ici notre reconnaissance aux Autorités de la Ville de Genève et plus particulièrement à Mme Lise Girardin, Vice-présidente du Conseil administratif et Conseiller délégué aux Beaux-Arts et à la Culture, qui ne ménagea aucun effort pour la réussite de ce projet.



Au domicile de Georges Amoudruz.

voulu inciter la Suisse romande tout entière à se pencher sur sa propre ethnographie régionale avant qu'il ne soit trop tard.

Ils ont également choisi de confier au musée de leur ville la lourde responsabilité de conserver, de gérer et de prolonger l'œuvre d'une vie étonnamment bien remplie, une œuvre désormais essentielle à la connaissance de la vie paysanne traditionnelle telle que Georges Amoudruz l'a encore observée en cette première moitié du vingtième siècle.

Considérée tout à la fois comme un hommage à ce collectionneur – grand précurseur dans ce domaine particulier – comme une réponse à la confiance manifestée par ses héritiers et comme un espoir de susciter un mouvement d'intérêt romand avant la disparition des derniers témoins de cette vie d'autrefois, notre mission implique un regroupement des forces disponibles pour être efficace. Le Fonds national suisse de la recherche scientifique, la Société suisse des traditions populaires, les milieux universitaires romands et des scientifiques à titre personnel ont déjà manifesté leur désir de participer à une telle entreprise. Avant toute chose, il nous appartient d'organiser dans nos locaux l'instrument de

travail dont les chercheurs auront besoin, ce qui est loin d'être une sinécure!

Contrairement à ce que l'étiquette «Collection Amoudruz» laisse en effet supposer, il ne s'agit pas seulement de quelque 6500 objets recueillis dès 1920 dans divers villages des Alpes rhodaniennes. Opérant avec une rigueur toute scientifique, Georges Amoudruz a effectué nombre d'enquêtes sur le terrain. Les informations recueillies, il les a soigneusement consignées et classées en y adjoignant tous les documents qu'il parvenait à se procurer, de la coupure de presse au livre rare, en passant par l'illustration et la carte de géographie. Prenant littéralement possession de tout un territoire, dans le temps et dans l'espace, il a amassé une documentation contenue dans 1200 classeurs fédéraux, rassemblé quelque 5000 documents iconographiques et cartographiques (dont certains fort anciens) et constitué une bibliothèque d'environ 7000 volumes et 150 périodiques (en séries souvent complètes).

Au cours des mois à venir, ce véritable «Centre de recherches» sur les techniques artisanales et la vie paysanne dans les Alpes rhodaniennes en particulier – les cantons romands sont également représentés, mais à un moindre degré – devra être transporté au musée et rendu «opérationnel» dans les meilleurs délais.

Qu'il s'agisse de l'acquisition proprement dite de cette collection, de sa conservation et de son organisation, puis de son exploitation scientifique et de sa publication, ainsi que de la mise sur pied de programmes de recherches dans le pays romand, il faut souligner l'ampleur de l'effort déjà consenti par la seule Ville de Genève. Il sera néanmoins indispensable que d'autres forces se manifestent, car la sauvegarde de notre ethnographie régionale concerne toute la Suisse occidentale.

C'est pourquoi nous ne pouvons conclure que par un vœu, celui que des solutions romandes soient rapidement trouvées pour affronter une tâche urgente et immense. Nous l'avons déjà dit dans ce même Bulletin², quel que soit l'effort à faire, il mérite de l'être, car ... «on ne peut le fournir qu'une seule fois au cours de l'histoire d'un peuple, à l'instant même où celui-ci abandonne sa culture traditionnelle et prend simultanément conscience de ce qu'il perd».

André Jeanneret

² Folklore suisse 3, 1977 (p. 32).

Note de la rédaction. – Au nom de la Société suisse des traditions populaires, nous tenons à exprimer notre vive gratitude à tous ceux qui, inlassablement, ont agi en sorte que la «Collection Amoudruz» reste en notre pays: les autorités de la Ville de Genève et les responsables du Musée d'ethnographie, singulièrement son directeur, auteur de l'article ci-dessus.